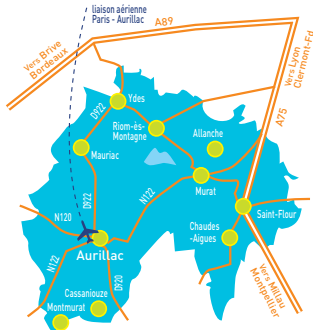


LE CANTAL, premier réseau de télécentres en France

Le Cantal développe une politique volontaire depuis de nombreuses années. Le Conseil Général saura vous épauler pour mettre en place le télétravail dans votre entreprise.

Un réseau de télécentres



10 télécentres répartis sur le territoire du Cantal travaillent en réseau. Ces télécentres, composés de bureaux équipés, peuvent accueillir vos salariés ponctuellement ou régulièrement.

Un télécentre offre de nombreux avantages pour votre entreprise

- Le télécentre permet de travailler dans un cadre professionnel.
- Votre entreprise bénéficie de conditions économiques avantageuses.

Un télécentre offre de nombreux avantages aux salariés

- Tous les salariés ne disposent pas, à leur domicile, d'un espace de travail adapté.
- Le télécentre permet au télétravailleur de garder une vie sociale.
- Le télécentre offre un cadre professionnel dans un local proche du domicile.



Des formations adaptées

- Formations au management à distance
- Formation du télétravailleur

Des animations dédiées

- Les rencontres du réseau CyberCantal
- Forum du télétravail du pays de Murat

Des outils pour gagner en productivité

Avec le soutien de :



- Consultez CyberCantal.fr
- Contactez le Conseil Général du Cantal au 04 71 46 22 02 ou par email : cgratacap@cg15.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Réseau des TELECENTRES

cantal
AUVERGNE

Entreprises, innovez grâce au télétravail dans le Cantal

PRODUCTIVITÉ / FACILITÉ DE RECRUTEMENT / POUVOIR D'ACHAT DU SALARIÉ / DÉVELOPPEMENT DURABLE / SOUPLESSE / ÉCONOMIE / MOTIVATION



Cantal, le département du télétravail

cyber
cantal
TÉLÉCENTRES

Conseil Général du Cantal - Mission Cybercantal - service prospective et TIC - 04 71 46 22 02 - telecentres.cantal.fr



LE TELETRAVAIL salarié

Définition du télétravail

Le télétravail est une forme d'organisation, utilisant les technologies de l'information pour fournir à distance un travail, une prestation, hors des locaux de l'employeur ou du client.

- Le télétravail salarié s'exerce dans le cadre d'un contrat de travail. Ce travail est effectué hors des locaux de son employeur de façon régulière. Cela entraîne une modification du management et de l'organisation des équipes.
- Ce travail peut s'exercer au domicile du télétravailleur, si l'environnement convient. Il peut également s'exercer dans un télécentre proche du domicile.

Les atouts du télétravail salarié

Pour l'entreprise

- Des gains de productivité importants
- Une réduction du turn-over
- Une baisse de l'absentéisme
- Une participation au développement durable

Pour le salarié

- Un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle
- Des économies de transport
- Une plus grande satisfaction dans son travail

Cadre juridique

- L'Accord Interprofessionnel de 2005, étendu par décret en 2006, définit précisément le cadre juridique du télétravail. Cet accord interprofessionnel s'applique à toutes les entreprises. Il prévoit le double volontariat de l'employeur et du salarié. Le télétravail est une situation réversible si nécessaire.
- Les formalités pour transformer le contrat de travail afin que le salarié puisse télétravailler sont simples. Il convient de rédiger un avenant au contrat de travail précisant que le salarié exécute son travail à son domicile, ou dans un télécentre, durant des périodes définies dans l'avenant. Le télétravailleur salarié reste un salarié comme un autre au sein de l'entreprise.

CONSEILS PRATIQUES

- Privilégiez le télétravail pendulaire.
- Equipez vos salariés d'un ordinateur dédié.
- Formez vos télétravailleurs et leur encadrement à cette nouvelle forme d'organisation et au management à distance.

LE TELETRAVAIL un enjeu national...

L'image globale du Cantal sort renforcée de cet investissement en faveur du télétravail. La notoriété du département progresse :



« Dans le Cantal, le télétravail sur un plateau ! »

Un reportage dans le journal de 20 heures de TF1 :



Le Cantal « exemplaire » dans Le Monde.



« Le télétravail a le vent en poupe dans le Cantal »



« La moitié des salariés en télétravail d'ici à 2015. »

L'expérience cantalienne citée en exemple :

- **Nathalie Kosciusko-Morizet**, Secrétaire d'État à la Prospective et au Développement de l'économie numérique, évoque régulièrement les télécentres du Cantal, comme lors de l'émission «Service public» de France Inter le 30 décembre 2009 : « *Des bureaux virtuels pour des emplois bien réels... cela se fait déjà dans le Cantal.* »
- **Michel Mercier**, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, a parlé des télécentres du Cantal durant le Congrès des Maires de France : « *Ce sont des télécentres, comme dans le Cantal que j'ai visité en août dernier.* »

Sous-traitez à des télétravailleurs indépendants

- Vous pouvez également bénéficier des avantages du télétravail en faisant appel à des télétravailleurs indépendants.
- Un télétravailleur indépendant vous fera bénéficier de sa compétence et de sa réactivité. Vous ferez des économies appréciables.

Les métiers concernés

De nombreux métiers peuvent s'exercer en télétravail. Ces métiers font appel à l'informatique, à Internet et au téléphone : **Secrétariat, développement informatique, communication, graphisme, comptabilité, vente, téléprospection, conseil...**

